

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 MAI 2009

Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 avril 2009

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 29

Nombre de pouvoirs : 3

L'an deux mille neuf, le lundi quatre mai, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la commune s'est assemblé à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard GARRIDO, Maire.

Étaient présents : Gérard GARRIDO, Sabine LECONTE, Yves GIRARD, Luce TROUBAT, Joël AGEORGES, Catherine TOMAS, Alexandre BERTREL, Nelly BIDOT, Serge MESKO, Véronique LEDUC-TALIGAULT, Christine RENIER, Bernard MORAT, Nathalie BOUIJOUX, Jacques SAURET, Yanne BENOIST, Ward HOOVER, Isabelle VARQUEZ, Philippe LACROIX, Françoise LEGUILLOU, Luc BOURRY, Christiane AUBRY, Pascal TURCAN, Christine BOIDRON-JAMET, Michel PASQUIER, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Nicole BELLANGER, Christophe GARNIER, Jean-Maurice GUEIT.

Représentés par pouvoir : Joseph MASBERNAT a donné pouvoir à Sabine LECONTE, Philippe FROT a donné pouvoir à Yves GIRARD, Catherine PARDILLOS a donné pouvoir à Dominique SARDOU.

Absent excusé : Marie LAFLEURE.

Secrétaires de séance : Nicole BELLANGER, Luce TROUBAT.

Session ordinaire

- **Donner acte des décisions du maire dans le cadre de la délégation du conseil municipal**

Conformément à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2008, le maire donne acte des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil municipal.

DONNER ACTE DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE			
N°	DATE	SERVICE ET OBJET DE LA DECISION	Coût T.T.C.
72	19/03/09	Communication – Contrat pour l'emprunt d'une exposition intitulée « dessins pour le climat » dans le cadre de la semaine du développement durable avec les éditions Glénat de Issy-les-Moulineaux	800,00 €
73	19/03/09	Communication – Tarifs de la projection du film « Nos enfants nous accuseront » : 3 € pour les adultes (+18 ans) ; 1 € pour les jeunes (12 à 18 ans) ; gratuit pour les moins de 12 ans	----
74	23/03/09	Finances – Avenant au lot n°4 “électricité” au marché relatif à la mise en conformité électrique et à la mise en place d'un ascenseur au Centre culturel de l'Aubrière avec l'entreprise SAS EC de Azay-le-Rideau – moins-value de 15 106,40 € HT	----
75	24/03/09	Finances – Modification de la régie de recettes pour la location des terrains de sport à l'Espace municipal de la Choisille – modification du fonds de caisse porté à 250 €	----
76	24/03/09	Finances – Modification de la régie de sommes d'argent dans le cadre de manifestations organisées par le Service de la communication et de la culture pour l'encaissement de produits à l'occasion de la projection d'un film	----
77	25/03/09	Communication – Contrat pour l'organisation d'un concert à l'occasion du Carnaval de Fondettes avec l'association “Choz Limited” de Tours	1 100,00 €
78	10/04/09	Affaires scolaires – Contrat de prestation de services entre la Ville de Fondettes et le Laboratoire de Touraine de Tours pour la mise en place de contrôles microbiologiques sur les sites de préparation de la restauration	54,40 €/mois
79	03/04/09	Finances – Marché relatif à l'acquisition d'un système de téléphonie IP avec l'entreprise COMASYS de Rochemorvan (*achat et **maintenance)	*26 296,75 € **1 136,20 €
80	14/04/09	Finances – Marché relatif à l'acquisition d'un photocopieur et sa maintenance pour l'espace municipal des solidarités et de l'emploi “Les Tonnelles” avec la société Ricoh France de Clamart (la maintenance est assurée moyennant un coût de 0,006315 € TTC la copie)	4 049,66 €

Ces décisions sont inscrites au registre des délibérations.

1 - Présentation de l'avancement des études relatives à la gestion du service public de restauration : principe de création d'un syndicat mixte

Evolution des études

Les différents modes de gestion envisageables pour assurer le service public de restauration à l'échéance du contrat de délégation de service public ont été présentés au comité de pilotage créé par le Conseil municipal par délibération en date du 15 décembre 2008.

Des échanges entre le Département d'Indre-et-Loire (chargé de la gestion des collèges) et la Ville de Fondettes ont amené les deux collectivités à envisager, dans le cadre d'un partenariat d'intérêt général, la création d'un syndicat mixte en charge de la production et de la livraison des repas en vue de mutualiser leurs moyens et de permettre à chacune de remplir ses missions respectives avec le meilleur rapport qualité/coût de revient.

Le 24 mars 2009, le comité de pilotage a émis un avis favorable au projet de création avec le Département d'Indre-et-Loire d'un syndicat mixte qui assurerait la production et la livraison de repas à partir de la cuisine centrale de Fondettes.

Délibération

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider le principe de création d'un syndicat mixte avec le Département d'Indre-et-Loire pour la production et la livraison de repas à partir de la cuisine centrale de Fondettes.

2 - Fixation des conditions de dépôt des listes pour l'élection de la commission d'ouverture des plis compétente en matière de délégation de service public

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer les modalités de dépôt des listes pour l'élection de la commission d'ouverture des plis compétente en matière de délégation de service public comme suit

- les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir (5 titulaires, 5 suppléants)
- les listes seront déposées auprès de Monsieur le Maire durant une interruption de séance suffisante pour permettre à chaque groupe politique de présenter leurs listes.

Cette commission d'ouverture des plis élue au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel, comporte, outre le maire, président de la commission, cinq membres titulaires et cinq membres suppléants. Le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence siègent de droit à la commission avec voix consultative.

INTERRUPTION DE SEANCE POUR PERMETTRE LE DEPOT DES LISTES

3 - Election de la commission d'ouverture des plis compétente en matière de délégation de service public

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder par un vote à main levée à l'élection des membres de la commission d'ouverture des plis qui doit intervenir en cas de nouvelle délégation du service public ou en cas d'avenant au contrat d'affermage entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 % (articles L 1411-5 et L 1411-6 du Code général des collectivités territoriales).

Avant de procéder à cette élection, le Conseil municipal a fixé les conditions de dépôt des listes dans le respect de la procédure. Une liste unique a été constituée d'un commun accord. Monsieur le Maire est président de droit.

Le Conseil municipal, après un vote à main levée, élit les membres suivant :

Titulaires	Suppléants
Yves GIRARD	Jacques SAURET
Nelly BIDOT	Joseph MASBERNAT
Luc BOURRY	Philippe LACROIX
Serge MESKO	Catherine TOMAS
Michel PASQUIER	Jean Maurice GUEIT

Fait à Fondettes, le 6 mai 2009
Affiché le 12 mai 2009